



REGLEMENT DU JEU CONCOURS « Fenua plogging » du 17 au 25 novembre 2018

Article 1 : Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, le Club des Entreprises Polynésiennes Eco-responsables (CEPER), la Chambre de Commerce d'Industrie, des Services et des Métiers (C.C.I.S.M) en collaboration avec l'ADEME organisent un jeu concours intitulé « Fenua Plogging » **ouvert aux employés des entreprises membres du club et à tout public et de tout âge.**

Article 2 : Le jeu concours se déroulera du 17 au 25 novembre 2018 à Tahiti et dans les îles de la Polynésie française.

Article 3 : Pour y participer, il suffit :

- 1- de ramasser le plus de déchets lors de sa séance de jogging/marche en plein air.
- 2- de se prendre en photographie (selfie) ou une photographie des déchets récoltés ou photo de groupe lors d'une sortie jogging
- 3- de poster la photographie sur la page Facebook de l'évènement « Fenua Plogging » en taguant son entreprise.

Article 5 : Les différentes photographies seront notées par le jury, composé de la CCISM et des représentants des entreprises partenaires (ADEME, bureau EPER et entreprises membres).

Les lots seront attribués suivant la grille de notation prévue à cet effet.

Article 4 : Les critères de sélection des photographies porteront :

- Sur le nombre de mention « J'aime » et de partages des photographies sur Facebook
- Sur le fait du plus grand nombre de participants de la même entreprise
- Sur l'originalité et l'esthétisme des photographies
- Sur le nombre de participants à la course pour les déchets
- Sur la quantité de déchets récoltés lors du plogging

Contact : mburns@airtahitinui.pf



Article 6 : Les lots des gagnants sont les suivants :

10 Lots participants individuels (goodies entreprises)

3 Prix entreprises : trophées

Article 7 : La remise des prix est prévue au mois de décembre 2018. L'horaire et le lieu exacts seront communiqués ultérieurement.

Article 8 : Les lots offerts ne pourront être ni échangés ni être remplacés pour quelques causes que ce soit.

Article 9 : Le présent règlement est affiché à la CCISM à Papeete, sur la page CEPER et sur la page événement facebook Fenua Plogging.

Article 10 : La liste des gagnants pourra être consultée à la CCISM après l'attribution des prix. Elle sera aussi communiquée sur la page événement Facebook de Fenua Plogging.

Article 11 : Les organisateurs se réservent le droit de modifier, différer, écourter ou annuler ce jeu concours sans préavis et sans avoir à en justifier les raisons. En cas de force majeure, si les circonstances l'exigent, les organisateurs se réservent le droit de remplacer les prix gagnés par des autres prix de valeur équivalente ou de caractéristique proche.



GRILLE DE NOTATION DU JEU CONCOURS

« Plogging Fenua » du 17 au 25 novembre 2018

Dans le cadre du jeu concours « **Plogging Fenua** » qui aura lieu du 17 au 25 novembre 2018, le jury composé des différents partenaires (la CCISM, l'ADEME, représentants du club EPER) sélectionnera les gagnants du concours via la grille de notation suivante.

Les résultats seront communiqués sur la page Facebook de SERD Fenua.

L'attribution des lots sera à la charge du jury.

La date et le lieu de la remise des prix seront communiqués ultérieurement par le CEPER.

Grille de notation des photographies des candidats au jeu concours « Plogging Fenua »

Critères	Points
Selfie du participant avec les déchets ou photo des déchets récoltés lors de sa sortie jogging/marche en plein air	Obligatoire
Le participant a tagué son entreprise et/ou le CEPER dans son post	25
Le participant a partagé sa bonne pratique à son réseau de contact	25
Le post a été liké/commenté par ses contacts	15
Originalité	10
Esthétisme	10
Record de mentions « J'aime » de la photographie	10
Record de partages de la photographie sur Facebook	5
Vidéo originale	10
TOTAL	120